

Compte-rendu du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden du 25 Novembre 2021

LE JEUDI 25 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Jakès HELIAS – N° 1 – Place Corentin HENAFF - à POULDREUZIC, sur convocation de Josiane KERLOC'H, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michèle, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DROGUET Cyril, DUFOUR Marie-Thérèse, HUIBAN Dominique, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOC'H Josiane, LE BLEIS Jean-François, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, MIAGOUX Jean-Pierre, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représenté(s) : RASSENEUR Emmanuelle (pouvoir à Philippe RONARC'H), CORNEC Paul (pouvoir à Jean-Claude MARLE), KERREVANT Nathalie (pouvoir à Josiane KERLOC'H), LE BERRE Hélène (pouvoir à Jean-François LE BLEIS), LE COZ Hervé (pouvoir à Michèle BUREL), PEREIRA Sandra (pouvoir à Cyril DROGUET), PERON Sophie (pouvoir à Claude KERDRANVAT).

Assistait également à la séance : BIGER Marthe, suppléante.

Absente : CARDUNER Carole

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

Date de convocation et de transmission : 19 Novembre 2021

*Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 34
Votants :
- dont « pour » : 0
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0*

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 Septembre 2021, est adopté à l'unanimité, sans réserve.

Objet 1-1 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 - DECHETS

Sur proposition de Jean-Claude MARLE, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu.

Objet 1-21 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu.

Objet 1-22 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu.

Objet 1-3 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – EAU POTABLE

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu.

Objet 2-1 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE – FONDS DE CONCOURS PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE PLOVAN SUR LA CREATION D'UNE STATION D'EPURATION ET D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De délibérer favorablement sur le montant du fonds de concours prévisionnel de la Commune de PLOVAN, pour l'opération de construction d'une station d'épuration et d'un réseau d'assainissement à Plovan, pour un montant de 334 601.41 €,
- D'autoriser dès à présent, l'émission d'un titre de recettes à hauteur de 80 % de ce montant soit 267 681.13 €, à l'encontre de la Commune de Plovan.

Objet 2-21 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE - DECISION MODIFICATIVES BUDGETAIRES - BUDGET ZAE KERLAVAR DM N° 1/2021

Sur proposition du Vice-Président, Philippe RONARC'H, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM N°1/2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM 1	BP+DM
011	61521	Entretien des terrains	0,00	11 571,00	11 571,00
		Total		11 571,00	
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM 1	BP+DM
77	774	Subventions exceptionnelles	0,00	11 571,00	11 571,00
		Total		11 571,00	

Objet 2-22 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE - DECISION MODIFICATIVES BUDGETAIRES - BUDGET VOIRIE DM N° 2/2021

Sur proposition du Vice-Président, Philippe STEPHAN, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM N°2/2021.

SECTION de FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Chapitre / Imputation	Budget	DM 1	DM 2	BP + DM
Ch. - 011 Charges à caractère général	573 500,00	-6 350,00	6 500,00	567 000,00
Art. - 60622 Carburants	30 000,00	0,00	10 500,00	40 500,00
Art. - 60633 Fournitures de voirie	144 900,00	-6 350,00	-5 100,00	133 450,00
Art. - 6135 Locations mobilières	55 000,00	0,00	7 500,00	62 500,00
Art. - 60636 Vêtements de travail	3 000,00	0,00	1 000,00	4 000,00
Art. - 615232 Réseaux	30 000,00	0,00	-1 000,00	29 000,00
Art. - 617 Études et recherches	3 000,00	0,00	-2 000,00	1 000,00
Art. - 6226 Honoraires	2 500,00	0,00	-1 500,00	1 000,00
Art. - 6288 Autres services extérieurs	6 000,00	0,00	-2 900,00	3 100,00
TOTAL Décision Modificative			6 500,00	
Recettes				
Chapitre / Imputation	Budget	DM 1	DM 2	BP + DM
Ch. - 013 Atténuations de charges	18 000,00	0,00	6 500,00	24 500,00
Art. - 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	18 000,00	0,00	6 500,00	24 500,00
TOTAL Décision Modificative			6 500,00	

Objet 2-23 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE - DECISION MODIFICATIVES BUDGETAIRES - BUDGET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES DM N° 4/2021

Sur proposition du Vice-Président, Jacques CARIOU, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM N°4/2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	138 252,30	1 500,00	139 752,30
		Total Dépenses de fonctionnement		1 500,00	
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	0,00	1 500,00	1 500,00
		Total Recettes de fonctionnement		1 500,00	

Objet 2-24 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE - DECISION MODIFICATIVES BUDGETAIRES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE DM N° 2/2021

Sur proposition du Vice-Président, Franck PICHON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM N°2/2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
73	73111	Impôts directs locaux	1 462 855,00	25 044,00	1 487 899,00
73	7318	Autres impôts locaux ou assimilé (rôles supplémentaires)	0,00	43 643,00	43 643,00
		Total recettes de fonctionnement		68 687,00	
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
67	6748	Participation budget	326 644,55	11 571,00	338 215,55
014	739221	FNGIR (reversement de fiscalité)	1 324 716,00	1 006,00	1 325 722,00
		Total dépenses de fonctionnement		12 577,00	

Objet 2-3 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE – LOCATION DU BATIMENT RELAIS DE KERANDOARE : CONVENTION D'OCCUPATION ET TARIF DE LOCATION

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention d'occupation précaire du bâtiment relais de la ZA de Kérandoaré, telle que présentée en annexe,
- De fixer le tarif de location mensuelle à 600 € H.T. par mois,
- D'autoriser la Présidente à signer la convention d'occupation précaire pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} décembre 2021, avec la SARL LE LAY de Plonéour-Lanvern.

Objet 2-4 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE – PARTENARIAT AVEC L'OTHPB POUR LA VALORISATION D'UNE MISSION ECONOMIQUE : MARKET PLACE

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président, et dans l'attente de la décision du Conseil Régional, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'acter la réalisation d'une mission de mise en place d'une plateforme numérique de « places de marchés » ou « market places », par l'OTHPB, pour un coût plafonné à 15 000 € TTC,
- D'autoriser la Présidente à solliciter le financement auprès de la Région Bretagne.

Objet 2-5 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE – SUBVENTION FILM « APRES NOUS, L'OCEAN »

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président au développement économique, tourisme et réseaux numériques, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'accorder un soutien financier de 1 000 €, pour la réalisation du film « Après nous l'Océan », faisant la promotion du HAUT PAYS BIGOUDEN,
- d'autoriser la Présidente à mandater la somme à intervenir.

Objet 2-6 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE – EXTINCTION DE DETTES SUR LE BUDGET DECHETS

Sur proposition de Jean-Claude MARLE, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte d'une « créance éteinte » d'un montant de 218, 00 € à porter à l'article 6542 du budget Déchet.

- D'autoriser la Présidente à mandater la somme à intervenir sur ce budget

Objet 2-7 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE – TARIFS EAU 2022

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les tarifs de l'eau, tels que proposés, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour l'année 2022.

	Désignation	Guiler Landudec	Gourlizon Plogastel Peumerit	Tréogat Plovan Pouldreuzic Plözévet	Plonéour
Part de la collectivité					
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	40,00	40,00	40,00	40,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 : 0 à 200 m ³	0,8100	0,8100	0,8100	0,8100
	N°2 : 201 à 6000 m ³	0,6800	0,6800	0,6800	0,6800
	N°3 : > 6001 m ³	0,5600	0,5600	0,5600	0,5600

Objet 2-81 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE – TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les tarifs de l'assainissement collectif – part collectivité - tels que proposés, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour l'année 2022.

Assainissement collectif Part collectivité € HT		
Détail	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021	Tarifs proposés au 1 ^{er} janvier 2022
Part fixe - Abonnement	30,33	30,00
Part fixe - Abonnement Domaine de Bel Air	2145,50	2145,50
Consommation - 1 à 10000 m3	1,0321	1,0321
Consommation - 10001 à 50000 m3	0,0000	0,0000
Consommation > 50000 m3	0,0000	0,0000
Traitement des graisses / m3	52,6817	52,6817
Traitement des matières de vidange / m3	1,1358	1,1358

Contrôle cession immobilière 1 immeuble	-	10,00
Contrôle cession immobilière > 3 immeubles	-	10,00

Objet 2-82 : FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE – TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les tarifs de l'assainissement non collectif – part collectivité - tels que proposés, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022, pour l'année 2022.

Assainissement non collectif Part collectivité € HT		
Détail	Tarifs au 1^{er} janvier 2021	Tarifs proposés au 1^{er} janvier 2022
Contrôle de conception	27,25	22,00
Contrôle de réalisation	30,95	14,00
Contre visite contrôle de réalisation	0,00	0,00
Contrôle périodique de bon fonctionnement / 8 ans	27,73	20,00
Contrôle périodique pour les non conformes à risques sanitaires / 4 ans	-	0,00
Contrôle conformité - cession immobilière 1 immeuble	0	10,00
Contrôle conformité - cession immobilière > 3 immeubles	-	10,00

Objet 3-1 : CONVENTIONS – JEUNESSE/CULTURE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TAMM KREIZ

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la Présidente à signer la convention, à passer avec l'association Tamm Kreiz, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, convention présentée en annexe au rapport préparatoire.

Objet 3-2 : CONVENTIONS – JEUNESSE/CULTURE – AVENANT FINANCIER N° 1-2021 AVEC L'ASSOCIATION BAGAD AR VRO VIGOUDENN UHEL ET SONERIEN PENN AR BED

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant, à passer avec l'association Bagad ar Vro Vigoudenn Uhel et Sonerien Penn ar Bed prorogeant la convention, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, pour un montant de subvention, voté en Conseil Communautaire du 12 juillet 2021, de 4 815.32€.

Objet 3-3 : CONVENTIONS – JEUNESSE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION INTERCOMMUNAUTAIRE DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA STRUCTURE D'INFORMATION JEUNESSE (SIJ)

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention intercommunautaire de partenariat, portant sur la structure d'information jeunesse (SIJ), service mutualisé entre la communauté de communes du Haut Pays Bigouden et la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, avenant présenté en annexe au rapport préparatoire.

Objet 3-4 : CONVENTIONS – JEUNESSE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CSAPA (ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE) ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la Présidente à signer la convention, à passer avec le Centre d'addictologie de Quimper, association Addictions de France, convention présentée en annexe au rapport préparatoire.

Objet 3-5 : CONVENTIONS – HABITAT – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EFPB) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES/CONVENTION CADRE D'ACTION FONCIERE « 3EME PPI »

Sur proposition de Jean-Pierre MIAGOUX, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention cadre « 3ème PPI » à conclure avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne présenté en annexe au rapport préparatoire,
- D'autoriser la Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- D'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet 4-1 : RESSOURCES HUMAINES – BON D'ACHAT CADEAU DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider le principe du bon d'achat accordé au personnel en fin d'année sur la formule KDOPASS (chèque bleu) d'un montant de 50 €,
- D'autoriser la Présidente à régler la facture correspondante.

Objet 4-2 : RESSOURCES HUMAINES – BON D'ACHAT CADEAU DE FIN D'ANNEE AUX ENFANTS DU PERSONNEL

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider le principe du chèque cadeau KDOPASS, pour le Noël des enfants du personnel, jusqu'à 12 ans et pour un montant de 15 €,
- D'autoriser la Présidente à régler la facture correspondante.

Objet 5-1 : ECONOMIE – DENOMINATION DE RUES – ZA DE KERGANET DE FIN D'ANNEE AUX ENFANTS DU PERSONNEL

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine la dénomination des rues telle qu'exposée, pour la ZA de Kerganet à PLONEOUR LANVERN, et conformément au plan présenté en annexe au rapport préparatoire.

Objet 5-2 : ECONOMIE – AUTORISATION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION DE MICROSIGNALISATION CONVENTION CCHPB / ENTREPRISE PERCELAY ZAE DE KERLAVAR

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De donner son accord sur les termes du projet de convention telle que présentée, en annexe au rapport préparatoire, autorisant l'occupation d'un terrain pour l'installation de microsignalisation sur la ZA de Kerlavar.**
- **D'autoriser la Présidente, à signer cette convention avec la Société PERCELAY.**

Objet 6-1 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRAGES AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES – AVENANT N) 1

Sur proposition de Jacques CARIOU, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De délibérer favorablement sur la proposition d'avenant n°1 au marché de prestation de nettoyage des locaux et des vitrages aux services administratifs et techniques**
- **D'autoriser la Présidente à signer l'avenant à intervenir.**

Objet 6-2 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLICS CONCLUS EN PROCÉDURE ADAPTÉE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DÉLÉGATION À LA PRÉSIDENTE

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, liste présentée en annexe au rapport préparatoire.

Objet 7-11 : DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2021

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 7 Octobre 2021.

Objet 7-12 : DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2021

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 4 Novembre 2021.

Fait et affiché à POULDREUZIC, le 1er Décembre 2021

La Présidente,

Josiane KERLOC'H.

